

<http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1660>



Le socle commun (Décret du 31 Mars 2015)

- Institution - Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture -



Date de mise en ligne : dimanche 5 juin 2016

Copyright © EPS - académie de Rouen - Tous droits réservés

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture couvre la période de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire dix années fondamentales de la vie et de la formation des enfants, de six à seize ans. Il correspond pour l'essentiel aux enseignements de l'école élémentaire et du collège qui constituent une culture scolaire commune. Précédée pour la plupart des élèves par une scolarisation en maternelle qui a permis de poser de premières bases en matière d'apprentissage et de vivre ensemble, la scolarité obligatoire poursuit un double objectif de formation et de socialisation.

[Attendus de fin de cycles 3 et 4.](#)